



PROGRAMME D'ÉTUDES

ÉTUDES ÉCONOMIQUES EUROPÉENNES

ANNÉE ACADÉMIQUE

2025 - 2026

SEMESTRE

2

TITRE DU COURS

SYSTEMES ET POLITIQUES DE RETRAITE AU SEIN DE L'UE :
STRUCTURES, DEFIS ET PERSPECTIVES

PROFESSEUR DE COURS

BERNARD DELBECQUE

ASSISTANT DE COURS

Colm LAVELLE

NATURE DU COURS

ÉLECTIF

LANGUE D'ENSEIGNEMENT

FRANÇAIS

CRÉDITS ECTS

3

1. OBJECTIFS DU COURS

Ce cours vise à offrir une **compréhension approfondie, analytique et critique** des systèmes de retraite dans l'Union européenne. Il examine leur fonctionnement, les défis structurels auxquels ils sont confrontés, les réformes mises en œuvre ou envisagées pour y répondre, ainsi que les initiatives récentes de la Commission européenne visant à encourager l'épargne retraite par capitalisation.

L'ambition du cours n'est pas uniquement descriptive. Il s'agit de permettre aux étudiants de **raisonner comme des décideurs publics**, capables d'identifier des contraintes, de hiérarchiser des objectifs parfois contradictoires et d'évaluer des choix de politique économique et sociale dans un cadre européen.

Les thématiques suivantes seront analysées :

- **Structure des systèmes de retraite** : Présentation de l'organisation des systèmes de retraite selon plusieurs dimensions : régimes publics, professionnels et individuels ; systèmes par répartition ou par capitalisation ; prestations définies ou cotisations définies. L'accent est mis sur les logiques économiques et institutionnelles qui sous-tendent ces systèmes.
- **Choc démographique** : Analyse de l'impact du vieillissement de la population sur la soutenabilité financière à long terme des systèmes de retraite par répartition et sur leur capacité à fournir des pensions adéquates.



- **Risques macroéconomiques et sociaux** : Etude de la manière dont des systèmes de retraite mal conçus et insuffisamment financés peuvent générer des risques macroéconomiques, budgétaires et sociaux, avec des implications potentielles pour la stabilité de la zone euro.
- **Réformes des systèmes de retraite** : Discussion des principales stratégies de réforme (paramétriques, structurelles, hybrides), de leurs effets et des difficultés rencontrées par les gouvernements pour les décider. Le cas français sera étudié en détail.
- **Rôle des marchés de capitaux** : Exploration du rôle que peuvent jouer les marchés financiers dans la sécurisation des revenus de retraites, notamment à travers les régimes de retraite par capitalisation, en tenant compte des enjeux de rendements, de risque, et de protection des épargnants.
- **L'Union de l'épargne et des investissements (SIU)** : Analyse du lien entre le développement des retraites complémentaires, la mobilisation de l'épargne longue et les objectifs européens en matière de croissance, de compétitivité et de financement de l'économie.
- **Cadre réglementaire européen** : Présentation du cadre juridique de l'UE applicable aux retraites complémentaires, incluant la directive IORP II (Directive (UE) 2016/2341) et le règlement PEPP (Règlement (UE) 2019/1238).
- **Révision du règlement PEPP** : Examen de la proposition de révision du règlement PEPP et discussion des amendements possibles afin d'augmenter les chances de succès de ce produit paneuropéen d'épargne-retraite individuel.

2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

A l'issue du cours, les étudiants devraient être capables :

- De comprendre les **caractéristiques fondamentales et les enjeux politiques, économiques et sociaux** des systèmes de retraite dans l'Union européenne ;
- D'analyser l'impact du choc démographique sur l'environnement économique et social, ainsi que sur les objectifs **soutenabilité**, d'**adéquation** et d'**équité intergénérationnelle** associés aux systèmes de retraite ;
- De comprendre le rôle respectif des **pensions publiques**, de l'**épargne retraite complémentaire**, et des **marchés de capitaux** dans la sécurisation des revenus de retraite ;
- D'évaluer de manière critique différentes **stratégies de réforme**, en identifiant les arbitrages qu'elles impliquent ;
- D'analyser les **initiatives récentes** prises par la Commission européenne pour encourager l'épargne retraite et réformer le cadre réglementaire européen actuellement en vigueur ;



- De formuler des **arguments structurés et hiérarchisés**, démontrant une capacité à contribuer de manière informée, critique et crédible aux débats sur l'avenir des systèmes de retraite, en tenant compte des contraintes économiques, sociales et institutionnelles.

L'examen final évaluera avant tout la **capacité à raisonner**, à relier les différents thèmes du cours et à prendre position de manière argumentée.

3. CONTENU DU COURS

Partie I : Les systèmes par répartition face au choc démographique

- **Chapitre 1 : Introduction aux systèmes de retraite**
 - Une grande diversité de systèmes
 - Les systèmes bismarckiens vs béveridgiens
 - Enjeux transversaux
- **Chapitre 2 : Systèmes à répartition vs systèmes à cotisations notionnelles (NDC)**
 - Caractéristiques des systèmes à répartition (PAYG)
 - Caractéristiques des systèmes à cotisations notionnelles (NDC)
- **Chapitre 3 : Les systèmes PAYS and NDC face au choc démographique**
 - Le choc démographique
 - PAYG dans un pays vieillissant
 - NDC dans un pays vieillissant
 - Pourquoi faut-il réformer les systèmes PAYG
 - La surveillance européenne
 - Les risques pour la zone euro
 - Les recommandations du FMI
- **Chapitre 4 : Perspectives sur les réformes des systèmes PAYG**
 - Un cadre pour analyser les débats sur les réformes
 - Comparaison des différents systèmes nationaux
 - Evolution des réformes
 - Le cas français
 - Pourquoi la réforme est nécessaire
 - Réformes récentes réalisées et abandonnées
 - Analyse de l'impact du vieillissement démographique
 - Conclusions



Partie II : Les systèmes par capitalisation au secours des retraites

- **Chapitre 5 : Pourquoi faut-il encourager la capitalisation**
 - Avantages de la capitalisation
 - Allocation sous-optimale de l'épargne dans de nombreux pays européens
 - Montants d'investissement disponible insuffisants
 - Un nouveau deal pour mobiliser l'épargne européenne
- **Chapitre 6 : Perspectives sur les pensions à cotisations définies (DC)**
 - Cadre général
 - Etude de l'OCDE sur les investissements en actions
 - Etude de Bocconi University sur les stratégies de cycle de vie et les garanties
 - Recommandations de l'OCDE & Enquête d'EIOPA

Partie III : L'Union européenne et l'épargne retraite par capitalisation

- **Chapitre 7 : Propositions pour encourager l'épargne retraite par capitalisation**
 - Pourquoi faut-il encourager activement l'épargne retraite
 - Instruments d'encouragement de l'épargne retraite
 - Le Livre Blanc de 2012 de la Commission européenne
 - L'Union des marchés des capitaux et l'Union de l'épargne et des investissements
 - La stratégie de promotion de l'éducation financière de la Commission européenne
- **Chapitre 8 : Tentatives de création d'un marché unique des pensions**
 - Introduction
 - La Directive concernant les institutions de retraite professionnelle (IORP)
 - Le Règlement sur le produit paneuropéen d'épargne retraite individuelle (PEPP)

4. MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

Heures de cours : 20h

Le cours sera structuré autour des axes suivants :

- **Cours magistraux** destinés à fournir les fondements conceptuels, économiques, et institutionnels nécessaires à l'analyse des systèmes de retraite.
- **Slides distribuées une semaine à l'avance**, afin que les étudiants puissent préparer les séances et que le temps en classe soit consacré principalement à l'analyse, à la discussion et à la clarification des enjeux.
- **Participation active des étudiants**, à travers des questions, mini-débats et exercices, afin de développer l'esprit critique et la capacité d'argumentation.

- **Lectures recommandées**, permettant d'approfondir les thèmes abordés et de situer les débats dans un contexte académique et politique plus large.
- **Travail personnel appliqué** portant sur la révision du règlement PEPP, visant à tester la capacité des étudiants à analyser une politique européenne concrète et à proposer des corrections réalistes au texte de la Commission européenne.
- **Présentation orale du travail** devant un haut fonctionnaire de la Commission Européenne, offrant une mise en situation proche des réalités du policy-making européen.

5. LECTURES RECOMMANDÉES

Les rapports présentés sur les sites répertoriés ci-dessous donnent un aperçu des sujets et des enjeux qui seront analysés dans ce cours.

- **Chapitre 1**
 - [Pension-adequacy-report-current-and-future-income-adequacy-old-age-eu](#)
 - [OECD Pensions at Glance 2023 \(Chapter 3\)](#)
 - [OECD Pensions at Glance 2025 \(Chapter 3\)](#)
- **Chapitre 2**
 - [The ABCs of NDCs](#)
- **Chapitre 3**
 - [The rise of the silver economy \(IMF 2025\)](#)
 - [Pensions at Glance 2023 \(Chapter 6\)](#)
 - [OECD Pensions at Glance 2025 \(Chapter 6\)](#)
 - [L'incidence de la dette publique et du vieillissement démographique](#)
- **Chapitre 4**
 - [Making progress on pension reform \(video\)](#)
 - [Commentaires du gouverneur de la Banque de France sur le système des retraites \(Podcast\)](#)
 - [Synthèse du rapport annuel 2025 du COR \(France\)](#)
 - [Pour un nouveau système de retraite en France](#)
 - [Pensions at Glance 2023 \(Chapter 1\)](#)
 - [OECD Pensions at Glance 2025 \(Chapter 1\)](#)
- **Chapitre 5**
 - [Invest Early, Achieve Big](#)
 - [L'euro en danger](#)
 - [Long-Term Spending Pressure in Europe, FMI, March 2025](#)
 - [Conférence sur les recommandations du FMI \(vidéo\)](#)
 - [Household participation in capital markets](#)
 - [Europe's Productive Capital Gap](#)
 - [A new deal to mobilise EU savings](#)
 - [The future of pensions and retail investment in the EU](#)

- **Chapitre 6**
 - [OECD Pensions Outlook 2024 \(Chapter 4\)](#)
 - [OECD recommendations on DC plans](#)
 - [Bocconi study on life-cycling](#)
- **Chapitre 7**
 - [Livre Blanc de la Commission européenne sur les retraites](#)
 - [What is the Capital Markets Union \(CMU\)](#)
 - [L'Union de l'épargne et des investissements](#)
 - [Commissioner Albuquerque presenting the EC package on supplementary pensions \(vidéo\)](#)
- **Chapitre 8**
 - [Report of the European Court of Auditors \(2025\)](#)
 - Deux sites de la Commission européenne sur le PEPP : [un](#) et [deux](#)
 - Documents principaux : Le [Règlement](#) du 20 juin 2019 & Le [Règlement délégué](#) du 20 décembre 2020
 - EIOPA's Q&A sur le [PEPP](#)
 - [Consultation](#) de la Commission européenne sur la révision du règlement PEPP (13 juin 2025)
 - [Rapport](#) de l'OPSG sur la Consultation de la Commission européenne (4 septembre 2025)
 - [Input](#) de EIOPA sur la révision du règlement PEPP (8 septembre 2025)
 - Proposition de la Commission européenne de [révision](#) du règlement PEPP (20 novembre 2025)

6. ÉVALUATION

L'évaluation sera basée sur :

- Pour 70% de la note : Un examen écrit de deux heures à livre fermé, qui visera à mesurer l'acquisition des connaissances et des compétences analytiques.
- Pour 30% de la note : La qualité du travail personnel sur la révision du Règlement PEPP, les arguments utilisés et la présentation devant le haut fonctionnaire de la Commission européenne.

Les étudiants qui ne réussissent pas le cours lors de la première session d'examens passent l'examen lors de la deuxième session (session de rattrapage), qui, conformément au règlement des études, compte pour 100 % de la note finale du cours.

7. SPÉCIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Dans ce cours, l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (genAI) est strictement interdite à toutes les étapes du processus de travail sur les présentations orales en classe. Conformément à l'article 38 du règlement des études, l'utilisation interdite signifie que « toutes les tâches liées à un devoir, de la planification à la conceptualisation en passant par la recherche et la rédaction, doivent être réalisées sans aucun recours à la genAI ».

Le non-respect de ces règles sera considéré comme une faute académique et sera sanctionné conformément au règlement des études (section 4.4.). L'utilisation d'outils basés sur l'IA pour la vérification grammaticale ou la gestion des références est autorisée.



College of Europe
Collège d'Europe



Natolir

ECTS CARD

Pendant toute la durée de l'examen, tous les téléphones portables et autres appareils électroniques (à l'exception de l'ordinateur portable sur lequel vous passez l'examen) doivent être mis en mode silencieux et rangés dans votre sac. Si vous souhaitez prendre et télécharger des photos pendant l'examen, par exemple des graphiques, veuillez lever la main et attendre l'autorisation explicite d'un surveillant. Toute autre utilisation et/ou possession non autorisée de téléphones et/ou d'autres appareils électroniques pendant toute la durée de l'examen (à l'intérieur ou à l'extérieur d'une salle de classe) sera considérée comme une tentative de tricherie et entraînera une note de 0 (en vertu de l'article 30b du règlement des études).

Pour connaître les règles détaillées relatives aux examens (écrits numériques) au Collège d'Europe, veuillez-vous référer aux dispositions du règlement des études et aux dispositions particulières. Les étudiants sont tenus d'avoir lu et respecté les règles applicables.